

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM
Séance du 23 novembre 2005

Objet : L'an deux mille cinq et le vingt trois novembre à
dix sept heures

Modifications
de postes Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au
nombre prescrit par le règlement dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Jean THAON

0511/03 Présents ou représentés :

MM. THAON, ALUNNI, BALDINI, CLARY, ESTROSI, FRANCO, FRERE,
GINESY, LORENZI, MARIO, MARY, MANFREDI, MANGIAPAN,
MASCARELLI, PAUGET, VEROLA, VICTOR.
MMES. ALLAVENA, FORESTIER, PASTOR, RAYBAUD, RENAUDO,
SOMARIA, STEFANI.

Le Président informe l'assemblée de la réussite au concours externe
de la Fonction Publique Territoriale de l'un de nos agents, il convient
de modifier le poste suite à ce changement de grade :

Cadre B de la filière culturelle :

1 poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique (A.T.E.A) de
trompette en 1 poste d'Assistant Territorial Spécialisé d'Enseignement
Artistique (A.T.S.E.A.) de trompette à compter du 01/09/2005.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité
approuve la modification de poste à compter du 01/09/2005.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THAON

